



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-119952>

Département(s) de publication : **44, 49, 53, 72, 85, 57**

Annonce n° **24-119952**

Fournitures

---

### Section 1 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur :** REGION DES PAYS DE LA LOIRE

**Type de Numéro national d'indentification :** SIRET

**N° National d'identification :** 23440003400026

**Ville :** Nantes cedex 9

**Code postal :** 44966

**Groupement de commandes :** Non

**Département(s) de publication :** 44, 49, 53, 72, 85, 57

### Section 2 - Communication

**Lien vers le profil d'acheteur :** <https://marchespublics.paysdelaloire.fr/>

**Identifiant interne de la consultation :** DTN132-202454524

**Intégralité des documents sur le profil d'acheteur :** Oui

**Utilisation de moyens de communication non communément disponibles :** Non

**Nom du contact :** Région des Pays de la Loire Service Commande Publique et Stratégie d'Achat

**Numéro de téléphone du contact :** +33 0228205838

### Section 3 - Procédure

**Type de procédure :** Procédure adaptée ouverte

**Conditions de participation :**

- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :** La déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet de l'accord-cadre, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve :** Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat pendant les trois dernières années. Une liste des principales livraisons effectuées ou des principaux services fournis au cours des trois dernières années

**Technique d'achat :** Accord-cadre

**Date et heure limite de réception des plis :** 21/11/2024 à 12:00

**Présentation des offres par catalogue électronique :** Interdite

**Réduction du nombre de candidats :** Non

**Possibilité d'attribution sans négociation :** Oui

**L'acheteur exige la présentations de variantes :** Non

**Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre) :** REGION DES PAYS DE LA LOIRE

## Section 4 - Identification du marché

**Intitulé du marché :** FOURNITURE IMPRESSIONS LETTRES LOGOTYPEES

**Code CPV principal - Descripteur principal :** 30197630

**Type de marché :** Fournitures

**Description succincte du marché :** Le présent accord-cadre a pour objet d'assurer les prestations de fourniture et d'impression des têtes de lettre, d'enveloppes et autres supports au logotype de la Région des Pays de la Loire pour les services de la Région Pays de la Loire. Les supports à fournir et à imprimer sont notamment les suivants : têtes de lettre, enveloppes, sacs et pochettes. Les prestations concernées portent notamment sur les travaux de préparation, les travaux d'impression, les travaux de façonnage la fourniture du papier et des supports, les opérations de conditionnement, de livraison et de stockage. Le présent accord-cadre fait l'objet d'un lot unique. L'accord-cadre prend effet à compter du 20 Janvier 2025 ou de sa date de notification si celle-ci est postérieure. Il est conclu pour une durée de 24 mois reconductible 1 fois par tacite reconduction pour une nouvelle période de 24 mois sans que sa durée ne puisse excéder 48 mois. Le cas échéant, l'acheteur prend par écrit la décision de ne pas reconduire l'accord-cadre 3 mois au moins avant la date anniversaire de notification de l'accord-cadre au titulaire. En cas de non-reconduction, le titulaire ne pourra prétendre à aucune indemnité. Le présent accord-cadre est mixte (article R2162-3 du code de la commande publique) ; il pourra donc s'exécuter au moyen de bons de commandes sur la base des prix indiqués au bordereau des prix unitaires mais également au moyen de marchés subséquents qui pourront être : - soit à prix global et forfaitaire ; - soit à prix unitaires ; - soit à prix mixtes. Le présent accord cadre est mono-attributaire. Les montants minimum et maximum cumulés de commandes et de marchés subséquents pouvant être réalisés dans le cadre de cet accord-cadre sont définis comme suit : - montant minimum : 10 000 euro(s) HTVA par période de 24 mois - montant maximum : 50 000 euro(s) HTVA par période de 24 mois

**Lieu principal d'exécution du marché :** Région des Pays de la Loire

**Durée du marché (en mois) :** 24

**Valeur estimée (H.T.) :** entre 10000 euros et 50000 euros

**La consultation comporte des tranches :** Non

**La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché :** Non

**Marché alloti :** Non

## Section 6 - Informations Complémentaires

**Visite obligatoire :** Non

**Autres informations complémentaires :** DEMATERIALISATION : Conformément aux articles R2132-7 à R2132-14 du code de la commande publique, la présente consultation fait l'objet d'une procédure dématérialisée. Cette procédure permet aux candidats qui le souhaitent, via le site internet <https://marchespublics.paysdelaloire.fr/> : - d'accéder à la « plateforme » de dématérialisation des procédures de marchés publics lancée par la Région Pays de la Loire ; - de télécharger gratuitement le règlement de la consultation et le dossier de consultation des entreprises ; - de poser des questions ou solliciter des documents complémentaires ; - de déposer leurs documents de candidature et d'offre par voie électronique sur la plateforme, ce qui constituera « une offre dématérialisée ». COPIE DE SAUVEGARDE : Les candidats ont également la possibilité de transmettre leur proposition sur support physique électronique ou sur support papier, à titre de copie de sauvegarde. Cette copie de

sauvegarde doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible : « copie de sauvegarde » et être transmise dans les délais impartis pour la remise des candidatures et des offres. La copie de sauvegarde doit respecter le même formalisme que la proposition originale. La copie de sauvegarde devra être adressée à l'adresse suivante : REGION DES PAYS DE LA LOIRE / Service Commande publique et stratégie d'achat - Bureau C216 /1 rue de la Loire / 44966 NANTES Cedex 9 - France.

**SIGNATURE ELECTRONIQUE** : La signature électronique de l'acte d'engagement n'est pas obligatoire au stade de la remise de l'offre. Pour autant, dans un souci de simplification des démarches après attribution, il est conseillé aux soumissionnaires de signer électroniquement l'acte d'engagement dès la remise des offres. Il leur faudra également fournir une copie des pouvoirs donnant délégation de signature au signataire des documents. Le certificat de signature électronique utilisé doit être conforme à l'arrêté du 12 avril 2018 relatif à la signature électronique dans la commande publique et au Règlement (UE) n°910/2014 du Parlement européen et du Conseil sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur (<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=celex%3A32014R0910>).

**DOCUMENTS A FOURNIR** : Les candidats sont dans l'obligation de fournir tous les documents demandés à l'article 4.3 du règlement de la consultation.

**ECHANTILLONS** : Afin que la Région puisse effectuer les vérifications nécessaires pour juger de la qualité des fournitures proposées sur les divers équipements d'impression, les candidats devront obligatoirement fournir à l'appui de leur offre, au minimum, les échantillons dont la liste fournie en annexe 1 au Règlement de la consultation. Les échantillons devront obligatoirement mentionner la référence et l'objet de l'accord-cadre, le nom du candidat ainsi que les marques ou références des différents papiers. Attention : les candidats qui n'auraient pas fait parvenir leurs échantillons avant la date limite de remise des offres seront systématiquement écartés.

**GROUPEMENT** : Les entreprises candidates se présentent soit individuellement, soit en groupement. Il est interdit aux candidats de présenter pour le marché plusieurs offres en agissant à la fois :- en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ; - en qualité de membres de plusieurs groupements.

**MODIFICATIONS** : Dans le cadre de la mise en oeuvre de fournitures ou services supplémentaires, l'accord-cadre pourra être modifié dans les conditions indiquées à l'article L.2194-1 du code de la commande publique.

**NEGOCIATIONS** : Conformément à l'article R2123-5 du code de la commande publique, après une première analyse des offres sur la base des critères de jugement énoncés à l'article 5.3 du présent règlement de la consultation, l'acheteur établit un classement et se réserve la possibilité d'ouvrir une phase de négociation avec le ou les candidats dont les offres seront les mieux classées. Toutefois, l'acheteur pourra attribuer l'accord-cadre sur la base des offres initiales sans négociation.

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 21/10/2024**